

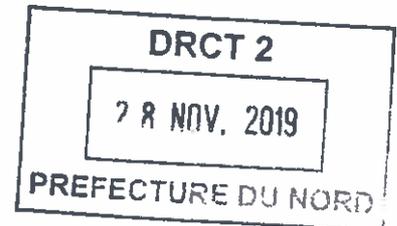
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon - CS 50749
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 04 novembre 2019

Délibération n° 11-2019



Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2020

Le lundi quatre novembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente et suite à une première convocation à une séance au cours de laquelle il a été constaté l'absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle des conférences, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, premier Vice-président.

Étaient présents :

Titulaires : 14

BORREWATER Michel, CANESSE Pierre, CAUCHE Régis, DELABY Bernard, DELCOURT Philippe, DUBOIS André-Luc, FOUTRY Luc, LECLERCQ Alain, MARLIER Grégory, MASSON Jean-Gabriel, MOMONT Eric, OURAL Akim, RODES Estelle, SARTIAUX Claudine

Suppléants : 9

BOUCHART Christiane, CORBILLON Matthieu, GABRELLE René, GADAUT Henri, HIBON André, HOLVOOTE Philippe, PIERRE-RENARD Dominique, SIX Valérie, STANIEC-WAVRANT Marie-Christine

Secrétaire de séance : Bernard DELABY

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 24 octobre 2019

Nombre de délégués en exercice : 60

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES pour l'exercice 2020

Comité syndical du 17 octobre 2019

Rapport de Monsieur le Président

I. Données synthétiques sur la situation financière

Le budget du Syndicat Mixte s'articule autour de la seule section de fonctionnement ; les recettes et les dépenses de la section d'investissement étant égales à zéro.

Pour l'année 2019, selon le budget adopté le 20 décembre 2018, et qui a depuis fait l'objet d'une décision modificative, les autorisations de dépenses s'élèvent à 1.004.186,18 € et se décomposent de la façon suivante :

- subvention à un organisme de droit privé : 980.000,00 € ;
- charges à caractère général : 16.186,18 € ;
- charges de personnel : 8.000,00 €.

Les recettes qui équilibrent, au budget, ces autorisations de dépenses, correspondent aux participations des EPCI membres du Syndicat (956.683,50 et à l'excédent de fonctionnement reporté (47.502,68 €).

Après une année 2018 rendue difficile par le non-versement des DGD urbanisme budgétées, la trésorerie est de nouveau satisfaisante. L'excédent de fonctionnement 2019 devrait être de l'ordre de 50.000 €.

II. Programme de travail pour 2020

Le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole a adopté son Schéma de Cohérence Territoriale le 10 février 2017, entré en vigueur en mai 2017, qui guide le développement jusqu'à l'horizon 2035. Ses orientations et ambitions ont été conjointement élaborées par les trois intercommunalités membres, à savoir la MEL et les communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault.

Pour réaliser ces ambitions collectives, le Syndicat mixte du SCOT est passé d'un travail d'élaboration à une action différente, consistant à faire vivre son projet et à continuer de le faire partager aux partenaires publics, aux acteurs et habitants du territoire. Il lui faut pour cela poursuivre la construction de nouveaux outils et méthodes afin d'appuyer son travail de mise en œuvre du SCOT.

Au-delà du fonctionnement formel et administratif, la proposition qui est faite au Syndicat mixte porte sur la poursuite d'un large programme d'actions initié depuis l'approbation du SCOT, visant à permettre une véritable appropriation du projet de SCOT.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Il s'agit en priorité de concentrer son action sur la diffusion de la connaissance et la compréhension des grandes orientations du SCOT et d'en faire un véritable outil de travail qui porte la cohérence du développement des intercommunalités membres, en lien avec les territoires immédiatement limitrophes ou régionaux.

Le travail du Syndicat mixte s'organisera désormais autour de trois grandes priorités :

1. **L'appropriation** du projet de SCOT : la communication, l'explication, l'approfondissement, notamment des grandes orientations clefs du SCOT en matière d'un développement urbain durable et de renouvellement urbain ;
2. **La mise en œuvre** du projet de SCOT : la traduction dans les différentes politiques des intercommunalités membres, la démarche des territoires de projets ;
3. Le **suivi** du projet de SCOT : les avis sur les documents réglementaires, l'organisation de la gouvernance du Syndicat mixte, les indicateurs pour évaluer la mise en œuvre du SCOT.

Pour mettre en œuvre le programme de travail 2020 du SCOT, le Syndicat mixte s'appuiera sur l'Agence de développement et d'urbanisme en tant qu'outil technique qui assure cette mission par ses compétences techniques en matière d'aménagement, d'urbanisme, de cartographie et SIG, d'animation, de traitement de données statistiques et d'observation (démographie et habitat, veille transports/mobilité, développement urbain et économique, environnement).

1/ L'APPROPRIATION

Le Syndicat mixte du SCOT mettra en place un dispositif favorisant l'appropriation par un large public des grandes orientations du schéma : il s'agit d'animer le projet, de le faire connaître.

Cela passe par :

- La préparation et l'animation d'échanges entre élus, acteurs et techniciens (comités stratégiques et « Matinales » des territoires de projets, visites et séminaires, ... et d'ateliers et de séances de communication sur le SCOT, après l'installation des nouvelles instances politiques, en coordination avec les services de planification et d'urbanisme des intercommunalités membres du SCOT ;
- La diffusion de documents synthétiques (« 4 pages », plaquette et fiches des territoires de projets, MEMO, études et diagnostics ciblés, cahiers thématiques, ...) ;
- L'approfondissement de concepts et orientations du SCOT comme l'urbanisme commercial, les enjeux de développement et d'attractivité des cours d'eau métropolitains, la mobilité, la densification contextualisée, le renouvellement urbain ou la mise en valeur des paysages urbains, naturels et agricoles et de la trame verte et bleue.

Le Syndicat mixte aura notamment pour missions de :

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

- Poursuivre la mission d'appui à la réalisation des documents locaux de planification (participation aux réunions, proposition d'outils et/ou d'analyses ciblées) ; cette mission se fera dans le cadre de l'obligation de mise en compatibilité avec le SCOT, dans un délai de trois ans, des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux, des Programmes Locaux pour l'Habitat (PLH) et des Plans de Déplacements Urbains (PDU) ;
- Appuyer plus particulièrement les communautés de communes Pévèle Carembault et Haute-Deûle dans la « traduction » des orientations du SCOT dans le ou les PLU, ainsi que la Pévèle Carembault (CCPC) dans la poursuite des travaux d'élaboration de son projet d'aménagement et d'urbanisme intercommunal (« PADD » intercommunal).
- Approfondir les réflexions relatives aux orientations du SCOT en matière d'armature urbaine et de trame verte et bleue multifonctionnelle :
 - En contribuant à la déclinaison des trames vertes et bleues du SCOT ;
 - En poursuivant les travaux liés au canal : accompagnement des démarches en cours (EM, MEL, ...) et exploitation des travaux de l'Agence (à l'exemple de l'atelier public « Partager la Deûle urbaine », effectué dans le cadre du partenariat entre l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille, l'Agence de développement et d'urbanisme et le Port de Lille et l'étude sur l'impact économique du canal de l'ESSEC).
- Poursuivre et renforcer, dans le cadre d'un travail partenarial avec les SCOT voisins et la Région Hauts-de-France, le travail d'observation et de suivi des consommations foncières à grande échelle et mettre en place une observation sur la mobilité à l'échelle des SCOT voisins de la métropole lilloise.
- Assurer le suivi des projets de transports collectifs et des études lancées par les différentes collectivités locales ou par l'État (y compris un suivi particulier relatif à la mise en œuvre du SDIT voté en juin 2019 par la MEL).

Conforter le travail sur l'urbanisme commercial et le commerce : la consolidation des outils d'observation, la préparation des CDAC, ainsi que la veille sur les évolutions législatives viendront appuyer l'évaluation du volet commercial du SCOT (indicateurs), ainsi que la nécessaire préparation du chantier d'élaboration d'un futur Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC), dont le SCOT devra se doter à sa prochaine révision.

2/ LA MISE EN ŒUVRE

Le Syndicat mixte portera des dispositifs destinés à faire vivre la vision stratégique définie dans le SCOT, notamment en mettant en place des démarches thématiques comme la protection des champs captants et dispositifs spatialisés via les territoires de projets, secteurs d'enjeux métropolitains identifiés au-delà des périmètres administratifs.

Il s'agit, à travers ces missions, de trouver des méthodes concrètes d'application du SCOT en faveur du développement du territoire.

2.1 La démarche des territoires de projets

La démarche « Territoires de projets » propose de construire une ambition à l'échelle de chaque territoire de projets, mais aussi de faire vivre, à l'échelle du SCOT tout entier, une vision stratégique du développement métropolitain d'ici 2035.

Plusieurs territoires de projets sont engagés : Pôle métropolitain Nord-Est (Roubaix-Tourcoing-Wattrelos), Cœur métropolitain, Porte Sud-Est de la métropole, Territoire Sud (en lien avec le comité partenarial des champs captants du Sud de Lille, cf. infra et la démarche des communes « Gardiennes de l'eau » de la MEL), la Vallée de la Lys pilotée par l'Eurométropole ainsi que Grand Boulevard et Deûle partagée. Par ailleurs, ces deux derniers ont été identifiés dans le cadre de Lille Design 2020 (POC), démarche à laquelle l'Agence apporte son expertise et appui technique dans le cadre de son programme de travail pluriannuel).

Une réflexion particulière sera portée sur la mobilité au sein de ces territoires de projets, pour établir un diagnostic précis et une vision prospective de la mobilité sur ces territoires.

Fonctionnement politique

Le **suivi politique** des territoires de projets est assumé par les comités d'orientations stratégiques (**COSTRAT**) spécifiques à chaque territoire de projets. Ces derniers sont en charge d'élaborer une vision stratégique et un programme d'actions qui seront proposés aux instances décisionnelles existantes (conseils municipaux et communautaires et, pour l'échelle globale et de cohérence des territoires de projets, le Conseil syndical du SCOT).

Pour le territoire Sud, un dispositif particulier et évolutif a été mis en place par le Syndicat mixte, à savoir le **comité partenarial « Territoire sud » (COPAR AAC)**, qui réunit à la fois des membres du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole, la DDTM et l'Agence de l'eau. Son périmètre de travail correspond au secteur de l'Aire d'alimentation des captages (AAC) au Sud de Lille. Les séances du COPAR se préparent par un comité technique mensuel des partenaires, préparé et animé par l'Agence en tant qu'outil technique du Syndicat mixte du SCOT.

Fonctionnement technique

Les territoires de projets mobilisent l'Agence de développement et d'urbanisme en partenariat avec les intercommunalités concernées (MEL et les communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault), permettant de mutualiser les moyens d'ingénierie à travers d'échanges partenariaux et lieux de co-construction techniques.

Elles ont pour objectif de veiller à la bonne articulation de la démarche de territoires de projets avec les politiques, dispositifs et actions des collectivités concernées, comme par exemple, les contrats de co-développement de la MEL (ou autres dispositifs du mandat politique en 2020), les PLU (et OAP), les Opérations d'intérêt métropolitain (OIM) ou les projets de territoires des communautés de communes.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Dans le cadre de la démarche de territoire de projets elle-même, des échanges complémentaires s'organisent avec d'autres structures et services, selon les spécificités de chaque territoire (services de l'Etat, Agence de l'eau, Départements, Région, Eurométropole, Voies navigables de France (VNF), Chambres consulaires, SCOT voisins, SEM, Ports de Lille, villes, universités, SNCF ...).

2.2 Les autres démarches de planification / partenariat

Le Syndicat mixte, appuyé par l'Agence, poursuivra également les réflexions sur la cohérence de l'aménagement à grande échelle et notamment sur la prise en compte du rôle spécifique du territoire métropolitain en tant que métropole européenne et capitale régionale, en lien avec les territoires riverains :

- Dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, le Syndicat mixte participe aux travaux portés par la Région Hauts-de-France dans l'objectif d'articuler au mieux les réflexions entre SRADDET, SCOT et PLU, en s'appuyant entre autre sur les travaux menés dans le cadre du réseau des agences d'urbanisme régionales (Urba 8).
- Le Syndicat mixte suivra les travaux des SCOT voisins (élaboration, révision, mise en œuvre), ainsi que la démarche « InterSCOT Terres du Nord » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois) et renforcera ses liens et coopérations avec les SCOT environnants ;
- Tout en s'associant au plan national "Action cœur de ville" à destination des 23 communes des Hauts-de-France sélectionnées par l'État, la Région Hauts-de-France a décidé d'aller plus loin et de s'engager aux côtés de villes – souvent de plus petite taille – faisant fonction de pôle de centralité, confrontées à un phénomène de déprise commerciale et résidentielle préoccupant. A cet effet, les équipes de l'agence d'urbanisme (outil technique du SCOT Lille Métropole) ont été sollicitées afin de contribuer à définir le projet stratégique de la commune/EPCI pour l'attractivité de son centre et de déterminer les instruments et outils les plus adaptés pour mettre en œuvre le projet et d'identifier quelques actions / opérations pour rendre le projet rapidement visible.
- Le Syndicat mixte poursuivra sa participation aux réflexions initiées à l'échelle de l'Eurométropole.
- En 2020, le Syndicat mixte développera la communication et le partage d'informations du SCOT via un développement d'un « SCOT en ligne » s'appuyant sur le développement des cartes dynamiques (WEB SIG) et une mise à jour de son site internet.

3/ LE SUIVI

3.1 Les avis du SCOT

En 2020, en tant que personne publique associée, le Syndicat mixte rendra son avis sur les projets de PLU intercommunal de la Haute-Deûle et les 38 PLU communaux de la Communauté de communes Pévèle Carembault. Il rendra son avis, le cas échéant, sur les projets des SCOT voisins, PLH, PDU, ... et d'autres plans d'aménagement stratégique.

Il se prononcera également sur d'autres plans et schémas français (ou belges), comme les PPRI – plans de prévention des risques d'inondations ou le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET.

3.2 Les indicateurs de suivi du SCOT

Le Syndicat mixte doit procéder à une analyse de l'application du SCOT en matière d'environnement, de transports et déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces de développement urbain et économique et d'implantations commerciales, afin de :

- Mesurer, sur la base de critères et d'indicateurs, si les évolutions du territoire vont dans le sens des objectifs affichés par le SCOT (à partir de l'établissement du temps zéro) ;
- Etablir un suivi annuel en vue du bilan à 6 ans des résultats de la mise en œuvre du SCOT conformément à l'article L.143-28 du Code de l'urbanisme ;
- Proposer des éléments d'analyse et de compréhension des évolutions en cours sur le territoire, permettant de faire évoluer, si nécessaire, les orientations du SCOT, ainsi que les politiques publiques d'accompagnement du SCOT.

Plus particulièrement, le Syndicat mixte poursuit son suivi de la consommation foncière et de l'occupation du sol (via l'outil OCCSOL et en exploitant d'autres bases foncières et statistiques) et contribue à l'élaboration et l'exploitation OCCSOL 2D, en lien avec la Région Hauts-de-France et les SCOT voisins, outil qui permettra d'ajouter une connaissance des usages réels à l'actuelle exploitation des photos aériennes.

De plus, le Syndicat mixte du SCOT appuie l'analyse d'indicateurs par la conduite d'études sur les différentes thématiques et objectifs identifiés au sein du SCOT (paysage, mobilité, commerce...).

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

3.3 La gouvernance

Le Syndicat mixte du SCOT :

- S'appuiera sur son **bureau** pour traiter les questions qui lui sont déléguées ;
- Poursuivra sa mission de membre de la Commission Départementale d'aménagement commercial (CDAC), appuyé par l'Agence qui préparera les réunions (logistique), ainsi que de la Commission locale de l'eau (CLE).

Un retour sur l'avancement des travaux et échanges liés au fonctionnement du bureau et, le cas échéant, des différentes commissions, sera présenté à l'occasion des conseils syndicaux du SCOT, ainsi que, selon les sujets abordés, au Comité partenarial agricole de la MEL et/ou aux instances des Communautés de communes.

4/ Prévisions financières pour 2020

Comme chaque année, les recettes de l'année 2019 correspondront principalement aux participations des membres du Syndicat mixte. Compte tenu des enjeux liés au programme de travail ci-dessus décrit, il est proposé de maintenir la contribution des membres du Syndicat mixte à hauteur de 0,75 € par habitant, soit un total de recettes à hauteur de 958.974,75 €.

Si ce principe est adopté par le Comité syndical, les participations des membres du Syndicat (définies sur la base des dernières données de population légales millésimées 2016, dernière source INSEE disponible en 2019) seraient les suivantes :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Population totale 2016	Participation en 2019 0,75 euros par habitant en €
Métropole Européenne de Lille (MEL)	1.157.276	867.957,00 €
CC de la Haute-Deûle	24.654	18.490,50 €
CC Pévèle Carembaut	96.703	72.527,25 €
TOTAL	1.278.633	958.974,75 €

Cela permettrait de dégager une subvention à l'ADULM de l'ordre de 935.000 €, comme lors de l'exercice 2019, une provision en honoraires, afin d'assurer la défense du SCOT, qui a fait l'objet d'un recours devant le TA de Lille, à hauteur de 10.000 €, et de maintenir un fond de roulement et une trésorerie sécurisants.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

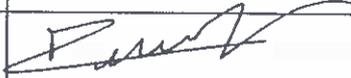
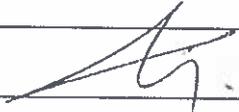
Ces orientations sont retenues par le Comité syndical et guideront l'établissement du budget primitif 2020 et de la convention entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour 2020.

**Il est acté de la présentation du rapport d'orientations budgétaires
à l'unanimité**

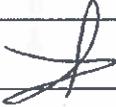
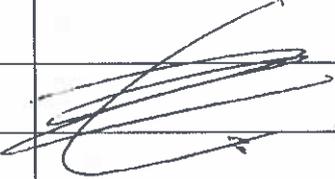
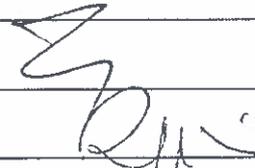
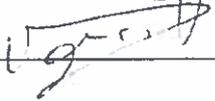


François BERAUD
Secrétaire général du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

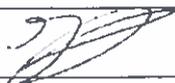
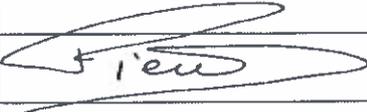
COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2019

NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	SIGNATURE
BACLE	Véronique	Métropole Européenne de Lille	
BAERT	Dominique	Métropole Européenne de Lille	
BAILLOT	Frédéric	Métropole Européenne de Lille	
BALY	Stéphane	Métropole Européenne de Lille	
BARISEAU	Florence	Métropole Européenne de Lille	
BARRET	Philippe	Métropole Européenne de Lille	
BEAREZ	Jean-Paul	CC Pévèle Carembault	
BERNARD	Alain	Métropole Européenne de Lille	
BEZIRARD	Alain	Métropole Européenne de Lille	
BORREWATER	Michel	Métropole Européenne de Lille	
BOUCHART	Christiane	Métropole Européenne de Lille	
BOUREL	Daniel	Métropole Européenne de Lille	
BOURGHELLE-KOS	Nadège	CC Pévèle Carembault	
BREHON	Raphaël	Métropole Européenne de Lille	
BRIDAULT	Thierry	CC Pévèle Carembault	
BUE	Régis	CC Pévèle Carembault	
CAMBIEN	Alain	Métropole Européenne de Lille	
CANESSE	Pierre	Métropole Européenne de Lille	
CASTELAIN	Damien	Métropole Européenne de Lille	
CAUCHE	Régis	Métropole Européenne de Lille	
CAUDRON	Gérard	Métropole Européenne de Lille	
CHOCRAUX	Bernard	CC Pévèle Carembault	
CLEMENT	Sylvain	CC Pévèle Carembault	
COISNE	Bernard	Métropole Européenne de Lille	
COOLZAET	Françoise	Métropole Européenne de Lille	
CORBILLON	Matthieu	Métropole Européenne de Lille	
CORTEQUISSE	Bernard	CC Pévèle Carembault	

DRCT 2
28 NOV. 2019
PREFECTURE DU NORD

CRESPEL	Jean	Métropole Européenne de Lille	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	
DALEUX	Lise	Métropole Européenne de Lille	
DASSONVILLE	Gustave	Métropole Européenne de Lille	
DAUBRESSE	Marc-Philippe	Métropole Européenne de Lille	
DEBREU	Bernard	Métropole Européenne de Lille	
DELABY	Bernard	Métropole Européenne de Lille	
DELANNOY	Michel-François	Métropole Européenne de Lille	
DELCOURT	Philippe	CC Pévèle Carembault	
DELEBARRE	Jean	Métropole Européenne de Lille	
DELEBARRE	Patrick	Métropole Européenne de Lille	
DELERIVE	Jean-Michel	CC Pévèle Carembault	
DETAVERNIER	Jean-Luc	CC Pévèle Carembault	
DILLIES	Eric	Métropole Européenne de Lille	
DUBAR	Pierre	CC de la Haute-Deûle	
DUBOIS	André-Luc	Métropole Européenne de Lille	
DUBOIS	Pierre	Métropole Européenne de Lille	
DUCRET	Stéphanie	Métropole Européenne de Lille	
DUCROCQ	Jacques	Métropole Européenne de Lille	
DUMORTIER	Benjamin	CC Pévèle Carembault	
DUPONT	Michel	CC Pévèle Carembault	
DURAND	Eric	Métropole Européenne de Lille	
DUTHOIT	Alain	CC Pévèle Carembault	
ELEGEEST	Rudy	Métropole Européenne de Lille	
FABER	Vinciane	Métropole Européenne de Lille	
FILARETO	Marie-Christine	CC Pévèle Carembault	
FOUTRY	Luc	CC Pévèle Carembault	
GABRELLE	René	Métropole Européenne de Lille	
GADAUT	Henri	Métropole Européenne de Lille	

GEENENS	Patrick	Métropole Européenne de Lille	Excusé
GERARD	Bernard	Métropole Européenne de Lille	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	
GRAS	Christophe	CC de la Haute-Deûle	
HAESEBROECK	Bernard	Métropole Européenne de Lille	
HANNA	Walid	Métropole Européenne de Lille	
HAYART	Daniel	Métropole Européenne de Lille	
HIBON	André	Métropole Européenne de Lille	
HOLVOOTE	Philippe	Métropole Européenne de Lille	
HOTTIN	Arnaud	CC Pévèle Carembault	
HOUSSIN	Jacques	Métropole Européenne de Lille	
HUGOO	David	Métropole Européenne de Lille	
JACOB	Jean-Gabriel	Métropole Européenne de Lille	
JANSSENS	Daniel	Métropole Européenne de Lille	
JEGOU	Claude	Métropole Européenne de Lille	
KRIEGER	Christiane	Métropole Européenne de Lille	
LASSALLE	Yannick	CC Pévèle Carembault	
LAZARO	Thierry	CC Pévèle Carembault	
LEBAS	Nicolas	Métropole Européenne de Lille	
LECLERCQ	Alain	Métropole Européenne de Lille	
LEDOUX	Vincent	Métropole Européenne de Lille	
LEFEBURE	José	CC de la Haute-Deûle	
LEFEBVRE	Yves	CC Pévèle Carembault	
LENFANT	Henri	Métropole Européenne de Lille	
LEPRETRE	Sébastien	Métropole Européenne de Lille	
LINKENHELD	Audrey	Métropole Européenne de Lille	
MARCHAND	Frédéric	Métropole Européenne de Lille	
MARIAGE-DESREUX	Isabelle	Métropole Européenne de Lille	
MARLIER	Grégory	CC de la Haute-Deûle	

MASSE	Elisabeth	Métropole Européenne de Lille	
MASSON	Jean-Gabriel	Métropole Européenne de Lille	
MAYOR	Gérard	CC de la Haute-Deûle	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	
MELON	Francis	CC Pévèle Carembault	
MEQUIGNON	Jean-Luc	CC de la Haute-Deûle	
MOENECLAYE	Hélène	Métropole Européenne de Lille	
MOMONT	Eric	CC Pévèle Carembault	
MONNET	Luc	CC Pévèle Carembault	
MULLIEZ	René	Métropole Européenne de Lille	
OLIVIER	Yves	CC Pévèle Carembault	
OURAL	Akim	Métropole Européenne de Lille	
OYEZ	Emmanuel	Métropole Européenne de Lille	
PACAU	Christophe	Métropole Européenne de Lille	
PASTOUR	Jacques	Métropole Européenne de Lille	
PICK	Max-André	Métropole Européenne de Lille	
PIERRE-RENARD	Dominique	Métropole Européenne de Lille	
PLOUY	Michel	Métropole Européenne de Lille	
PONCHAUX	Danièle	Métropole Européenne de Lille	
PRADALIER	Frédéric	CC Pévèle Carembault	
PROCUREUR	Marcel	CC Pévèle Carembault	
RENARD	André	Métropole Européenne de Lille	
RINGOTTE	Marie-Christine	Métropole Européenne de Lille	
ROCHER	Sophie	Métropole Européenne de Lille	
RODES	Estelle	Métropole Européenne de Lille	
ROHART	Ludovic	CC Pévèle Carembault	
ROLLAND	Thierry	Métropole Européenne de Lille	
SARAZIN	Jean-Claude	CC Pévèle Carembault	
SARTIAUX	Claudine	Métropole Européenne de Lille	

Region Hdf

SIX	Valérie	Métropole Européenne de Lille	<i>[Signature]</i>
STANIEC-WAVRANT	Marie-Christine	Métropole Européenne de Lille	<i>[Signature]</i>
TONNERRE	Marie	Métropole Européenne de Lille	
VERCAMER	Francis	Métropole Européenne de Lille	
NOM	PRENOM	ORGANISME REPRESENTE	
VICOT	Roger	Métropole Européenne de Lille	
VUYLSTEKER	Jean-Marie	Métropole Européenne de Lille	
WAYMEL	Philippe	Métropole Européenne de Lille	
WIBAUX	Didier	CC Pévèle Carembault	
WOLFCARIUS	Loïc	Métropole Européenne de Lille	

NOTELET
[Signature]

Morgan
[Signature]

DDIM 59
Chambre NPDC
Agriculture

M. TEL
[Signature]

